

Référencement des différentes démarches pour l'aide aux Ukrainiens

	Personne Ressource	Adresse	Observations	
Centre de Dons Ville Alès et Alès Agglomération	Saïda LAMY 06.85.51.74.00	Boulodrome de Bruèges	Ouvert de 8 h 30 à 17 h 00 non stop du lundi au vendredi Privilégier les dons de produits d'hygiène adultes enfants (couches, lingettes ...), médicaments non entamés, matériel pharmaceutique, la nourriture sèche	Grand besoin de bénévoles pour le tri et le conditionnement Si les dons sont déjà triés et conditionnés, les déposer directement à l'Unité du département quai Bilina Si des Ukrainiens sur notre territoire ont besoin d'être équipés en vêtements ... ils peuvent se rendre directement au boulodrome
Conseil Départemental Unité d'Alès	Référent au Cabinet Fabrice SCOLIERIE 04.66.76.79.22 Référente Administrative Annie MONTEIL-DENAT 06.84.13.18.50 Référent sur site Yann DENEUVE 06.83.58.08.13	455 Quai Bilina Espace Brouzen	accueil des mairies le mardi de 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00 le jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 Les marchandises doivent être triées, identifiées, conditionnées dans des cartons NB : Ne prennent pas les vêtements et les médicaments. Liste complète dans le lien ci-contre	liste dons protection civile.pdf
Dons financiers (association Alès Cévennes Solidarité)	Jacques VEYRET 06.19.64.95.65	ordre du chèque "Alès Cévennes Solidarité"	apporter et/ou envoyer les chèques à Mairie Prim'	La somme récoltée sera ensuite envoyée à une association reconnue d'utilité et un reçu fiscal sera envoyé au donateur D'autres associations peuvent recevoir les dons, voir sur le site du ministère des affaires étrangères
Accueil des Ukrainiens Dispositif de protection temporaire et des droits associés	Préfecture du Gard Service des migrations et de l'intégration Christelle BARRES et Joëlle RIOU peuvent vous aider dans les démarches	Préfecture de Gard voir adresse mail ci-contre Délégation départementale de la Croix rouge mandatée par le Préfecture pour aider à l'accueil et l'accompagnement (coordonnées ci-contre)	pref-ukraine@gard.gouv.fr Ne plus utiliser l'adresse mail suivante : pref-asile@herault.gouv.fr <u>Délégation départementale de la Croix rouge - ligne téléphonique 7j/7 et 24h/24 et adresse mail</u> 06 24 49 52 29 ukraine.dt30@croix-rouge.fr	Tout ressortissant ukrainien doit se signaler aux services de l'état en envoyant un message avec les : - nom, prénom, sexe, date de naissance, - adresse de résidence, - composition familiale, - et contact téléphonique d'une personne permettant d'assurer le lien avec eux pour fixation d'un rendez-vous afin de bénéficier du dispositif de protection temporaire et ainsi bénéficier des aides (ci-dessous) liées à leur statut : - la délivrance d'une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) de 6 mois, renouvelable par période de 6 mois pour un total maximum de 3 ans assortie d'une autorisation de travail avec concomitamment attribution de l'allocation demandeur d'asile (ADA) - de l'ouverture des droits à l'assurance maladie (protection maladie universelle - PUMA et complémentaire santé solidaire – C2S - pour 1 an, sans délai de carence) - d'un droit à un hébergement et de l'APL - de l'accès à la scolarité (36 classes spécialisées : Unité pour les élèves allophones arrivants (UPE 2A) - de l'accompagnement des services du conseil départemental.
Scolarisation	Préfecture de l'hérault	Pour la scolarisation chef de cabinet de l'inspecteur d'académie Vincent DESOUTTER 04.66.62.86.57	Scolarisation des enfants : il appartient aux Elus d'inscrire les enfants à l'école, le directeur se chargeant ensuite avec l'IEN d'établir les modalités pratiques de leur scolarisation	Pour le 1 ^{er} degré : se rapprocher du directeur d'école Pour le 2 nd degré : se rapprocher du chef d'établissement

Référencement des différentes démarches pour l'aide aux Ukrainiens

	Personne Ressource	Adresse		Observations
Logement (information du 16/03)			<p align="center">Organisation en 2 temps :</p> <p>1^{er} temps : Croix Rouge SAS d'accueil au Centre d'Aimargues (Mas de Tourras), M.MALJOURNAL au 06 24 49 52 29.</p> <p>2^e temps : Plusieurs associations spécialisées (La Clède, Espelido, Riposte...) vont être mobilisées pour l'accompagnement dans le logement</p>	
Proposition de logement par les bailleurs sociaux	site internet de l'état	remplir le formulaire numérique https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine	<p align="center">Procédure de protection temporaire</p> <p align="center">Les personnes bénéficient :</p> <p align="center">de la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour d'1 an</p> <p align="center">d'une autorisation de travail</p> <p align="center">du versement de l'allocation demandeur d'asile du droit à l'hébergement</p> <p align="center">Elle pourront chercher du travail et auront droit aux APL</p>	<p align="center">Les logis cévenols (plusieurs communes concernées)</p> <p align="center">Maire d'Euzet les Bains</p> <p align="center">Cendras avec un toit pour tous</p> <p align="center">Pour l'équipement des appartements :</p> <p align="center">La Clède et Le secours catholique viennent d'être sollicités et s'en chargeront</p> <p align="center">Pour les besoins de logements s'adresser aux bailleurs sociaux: Logis Cévenols, 3F occitanie, Un toit pour tous, Habitat du Gard</p>
Proposition de logement par les particuliers	Christelle BARRES et Joëlle RIOU		<p align="center">Tout particulier qui souhaite faire une proposition doit s'inscrire sur le site :</p> <p align="center">https://parrainage.refugies.info</p>	<p align="center">Pour le moment tous les logements proposés par les particuliers sont meublés. La saisie sur la plateforme a été faite, par contre il y a un constat de taux de chute de 9 sur 10 suite aux visites.</p> <p align="center">Concernant les besoins de vêtements, couvertures, les personnes peuvent aller au centre de dons de Bruèges</p>
Traducteurs	Joëlle RIOU et Christelle BARRES	<p>Une liste de traducteurs sera tenue par Joëlle RIOU et Christelle BARRES. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.</p> <p>Les personnes peuvent s'inscrire au centre de dons ou directement à Mairie Prim'.</p>	<p align="center"><u>Traducteurs non agréés :</u></p> <p align="center"><u>TRADUCTEURS UKRAINIENS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Olga (Alès) 06 05 67 04 14 • M.SHVETS Sacha 06 75 83 88 87 • M.SIMONIN J-Pierre 07 69 45 77 91 <p align="center"><u>TRADUCTEURS RUSSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M.ESTRATON Alexis (Alès) 06 89 72 84 77 ou 04 66 78 27 56, parle Russe, Anglais et Italien 	<p align="center"><u>Traducteurs agréés :</u></p> <p align="center"><u>TRADUCTEURS UKRAINIENS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • NADEJDA Smimnova (Avignon) 09 72 92 16 25 ou 06 08 34 51 43, parle Ukrainien • BOURGUIGNON Svetlana (Nîmes) 06 26 87 64 70, parle Ukrainien • MEYIER Tatiana (Alès) 06 11 32 05 35 <p align="center"><u>TRADUCTEURS RUSSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ROSSI Marianna (Nîmes) 06 14 01 13 75 • BARON-MALIATSKY Nelly 06 70 37 68 02
CAF	Christelle ROUSSELLE - assistante sociale référente réfugiés – 04 66 56 23 66			<p align="center">Les CAF sont mobilisées</p>